

Séance ordinaire du 11 février 2021 à 19 h 30

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absents excusés : HRYCENKO Marie, GENTNER Corinne, MAIGNE Claude.

Absents non excusés : KOLB Sabine.

Conseillers absents ayant donné procuration : --

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 04.02.2021

Lieu de séance : Club-house.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant les derniers comptes-rendus des séances du 22.12.2020, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

DECISIONS

DELIBERATION 2021-01

Objet : Compte administratif et compte de gestion de l'année 2020 - Commune

Le Conseil municipal arrête comme suit, à l'unanimité, le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'exercice 2020 pour la commune, présenté par Mr le Maire, qui a quitté la salle au moment du vote.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--|---------------------|
| Dépenses d'investissement de l'exercice | 450 115.49 |
| Déficit antérieur reporté | 178 263.89 |
| Solde N-1 | |
| Total des dépenses d'investissement | 628 379.38 |
| Recettes d'investissement de l'exercice | 418 681.09 |
| Auto-financement compl.de la S.I (1068) | 197 232.69 |
| Total des recettes d'investissement | 615 913.78 |
| Déficit d'investissement | - 12 465.60 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | |
| Dépenses d'exploitation de l'exercice | 635 256.69 |
| Auto-financement compl.de la S.I | |
| Déficit antérieur reporté | |
| Total des dépenses d'exploitation | 635 256.09 |
| Recettes d'exploitation de l'exercice | 759 819.49 |
| Excédent antérieur reporté | |
| Total des recettes d'exploitation | 759 819.49 |
| Excédent d'exploitation | 124 562.80 |
| EXCEDENT GLOBAL | + 112 097.20 |

DELIBERATION 2021-02

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **124 562.80 €**,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 124 562.80 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 0.00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 124 562.80 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-12 465.60 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

- 0.00 €

Besoin de financement F

=D+E - 12 465.60 €

AFFECTATION = C

=G+H +124 562.80 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

+124 562.80 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

DELIBERATION 2021-03

Objet : Réhabilitation salle polyvalente

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- d'approuver le projet d'investissement de réhabilitation de la salle polyvalente, ainsi que son plan de financement, à savoir :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| Travaux HT : | 665 000 € | Subvention Département : | 100 000 € |
| Honoraires architecte : | 66 500 € | DETR 2021* : | 400 000 € |
| Honoraires autres : | 20 000 € | Subvention Région : | 32 000 € |
| TOTAL HT | 751 500 € | | 532 000 € |

- de solliciter les subventions aux instances adéquates (Etat, Département, Région et/ou autres...),
- d'autoriser Mr le Maire à établir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et à l'accomplissement de ces travaux.

Cette opération sera inscrite au budget d'investissement 2021.

DELIBERATION 2021-04

Objet : Convention de partenariat avec la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg pour le regroupement et la valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie

Vu le code de l'énergie et en particulier son article L221-7,

Vu le contrat d'accompagnement et de cession des certificats d'économie d'énergie liant la Communauté de Communes Pays de Wissembourg et la société Green Prime,

Considérant le souhait de l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de faire valoriser leurs travaux d'économie d'énergie par le biais d'une plateforme CEE* gérée par la Communauté de Communes agissant en qualité de regroupeur.

La convention court jusqu'au versement par la Communauté de Communes à la commune de la totalité du montant conventionné suite à la valorisation des CEE auxquels la commune a droit.

Le regroupeur est la Communauté de Communes Pays de Wissembourg.

Il sera chargé de :

- Réaliser l'ensemble des opérations liées à l'enregistrement des CEE au pôle national et à leur vente,
- Procéder aux dépôts des CEE,
- Verser au bénéficiaire le bénéfice de la vente des CEE conventionnée.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- De valider le principe de valorisation des CEE par le biais de la Communauté de Communes,
- D'autoriser le maire à signer tous documents, dont le mandat de dépôt et de valorisation des CEE, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser le regroupeur à réaliser l'ensemble des opérations liées au dépôt, à l'enregistrement et la vente des CEE correspondants aux opérations éligibles réalisées par la commune et à reverser à la commune le bénéfice.

INFORMATIONS

- Intervention de Mr Paul HEINTZ et Mme Stéphanie KOCHER, Conseillers d'Alsace : projet des pistes cyclables.
- Location de la chasse communale : le conseil municipal demande à ce que le locataire de la chasse fasse parvenir par écrit sa demande de minoration du bail pour la saison 2021/2022.
- les points d'information prévus à l'ordre du jour sont reportés à une date ultérieure, vu l'heure tardive.
- Projet de réhabilitation de la salle polyvalente : le descriptif ainsi que l'estimatif financier sera transmis au Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.

La séance est levée à 22 h 00.

Prochaine séance le :

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

LEXIQUE

- * SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * SIEARR : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * CNAS : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * CCPW ou COM COM : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.
- * DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention de l'Etat).
- * CEE : Certificats d'Economie d'Energie.

SIGNATURE DU REGISTRE :

| | |
|-----------------------|--|
| 1. RICHERT René | |
| 2. BEIL Thierry | |
| 3. GRIMM Joseph | |
| 4. SCHUELLER Rébecca | |
| 5. MAIGNE Claude | |
| 6. CONTAL André | |
| 7. PHILIPPS Astride | |
| 8. KOLB Sabine | |
| 9. ACHOUR Marie-Josée | |
| 10. GRUNER Geoffrey | |
| 11. GENTNER Corinne | |
| 12. LUTZ Mathieu | |
| 13. BRENCKLE Aline | |
| 14. HRYCENKO Marie | |
| 15. BALL Sébastien | |